

**Travail sécuritaire NB**  
**Taux de cotisation des industries pour l'année 2014**  
**SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord**

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>	<i>2014</i>	
<b>111 Cultures agricoles</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
111140	Culture du blé	26	1,48 \$
111190	Autres cultures céréalières	26	1,48 \$
111211	Culture de pommes de terre	26	1,48 \$
111219	Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)	26	1,48 \$
111330	Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)	26	1,48 \$
111411	Culture de champignons	26	1,48 \$
111419	Autres cultures vivrières en serre	26	1,48 \$
111421	Culture en pépinière et arboriculture	26	1,48 \$
111422	Floriculture	26	1,48 \$
111910	Culture du tabac	26	1,48 \$
111940	Culture du foin	26	1,48 \$
111993	Culture mixte de fruits et de légumes	26	1,48 \$
111999	Toutes les autres cultures agricoles diverses	26	1,48 \$
113210	Pépinières forestières et récolte de produits forestiers	26	1,48 \$
115110	Activités de soutien aux cultures agricoles	26	1,48 \$

<b>112 Élevage</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
112110	Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	9	2,04 \$
112120	Élevage de bovins laitiers et production laitière	9	2,04 \$
112210	Élevage de porcs	9	2,04 \$
112310	Production d'oeufs de poules	9	2,04 \$
112320	Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage	9	2,04 \$
112330	Élevage de dindons	9	2,04 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
112340	Couvoirs	9	2,04 \$
112391	Élevage de volailles combiné à la production d'oeufs	9	2,04 \$
112399	Élevage de toutes autres volailles	9	2,04 \$
112410	Élevage de moutons	9	2,04 \$
112910	Apiculture	9	2,04 \$
112920	Élevage de chevaux et d'autres équidés	9	2,04 \$
112930	Élevage d'animaux à fourrure et de lapins	9	2,04 \$
112991	Élevage mixte d'animaux	9	2,04 \$
112999	Tous les autres types d'élevage divers	9	2,04 \$
115210	Activités de soutien à l'élevage	9	2,04 \$

### **113 Exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
113110	Exploitation de terres à bois	16	2,34 \$
113311	Exploitation forestière (sauf à forfait)	16	2,34 \$
115310	Activités de soutien à la foresterie	16	2,34 \$

### **114 Pêche**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
112510	Aquaculture animale	9	2,04 \$
114113	Pêche en eau salée	9	2,04 \$
114114	Pêche dans les eaux intérieures	9	2,04 \$
114210	Chasse et piégeage	9	2,04 \$

### **211 Extraction de minerais métalliques et extraction de pétrole et de gaz**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
211113	Extraction de pétrole et de gaz par des méthodes classiques	26	1,48 \$
212220	Extraction de minerais d'or et d'argent	26	1,48 \$
212231	Extraction de minerais de plomb-zinc	26	1,48 \$
212299	Extraction de tous les autres minerais métalliques	26	1,48 \$
213111	Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz	26	1,48 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
213117	Forage à forfait (sauf de puits de pétrole et de gaz)	26	1,48 \$
213118	Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz	26	1,48 \$

### **212** *Extraction de minerais non métalliques et carrières*

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
212114	Extraction de charbon bitumineux	25	1,23 \$
212314	Extraction de granite	25	1,23 \$
212315	Extraction de calcaire	25	1,23 \$
212316	Extraction de marbre	25	1,23 \$
212323	Extraction de sable et de gravier	25	1,23 \$
212393	Extraction de sel	25	1,23 \$
212395	Extraction de gypse	25	1,23 \$
212396	Extraction de potasse	25	1,23 \$
213119	Autres activités de soutien à l'extraction minière	25	1,23 \$

### **213** *Tourbières*

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
212397	Extraction de tourbe	27	1,75 \$

### **221** *Services publics*

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
221111	Production d'hydroélectricité	1	0,28 \$
221112	Production d'électricité à partir de combustibles fossiles	1	0,28 \$
221113	Production d'électricité d'origine nucléaire	1	0,28 \$
221119	Autres activités de production d'électricité	1	0,28 \$
221121	Transport et gestion d'électricité en bloc	1	0,28 \$
221122	Distribution d'électricité	1	0,28 \$
221210	Distribution de gaz naturel	1	0,28 \$
221310	Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation	1	0,75 \$ 0,28 \$ *
221320	Installations d'épuration des eaux usées	1	0,75 \$ 0,28 \$ *

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>	<i>2014</i>	
<b>235 Construction de routes, de rues et de ponts</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
237310	Construction de routes, de rues et de ponts	26	1,51 \$
<b>236 Construction de bâtiments</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
236110	Construction résidentielle	10	2,49 \$
236210	Construction de bâtiments et de structures à usage industriel	10	2,49 \$
236220	Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel	10	2,49 \$
<b>237 Travaux de génie civil</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
237110	Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes	26	1,51 \$
237120	Construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes	26	1,51 \$
237130	Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes	26	1,51 \$
237210	Lotissement de terrains	26	1,48 \$
237990	Autres travaux de génie civil	26	1,51 \$
<b>238 Travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
238110	Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé	18	2,59 \$
238120	Entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué	18	2,59 \$
238130	Entrepreneurs en charpenterie	18	2,59 \$
238140	Entrepreneurs en travaux de maçonnerie	18	2,59 \$
238150	Entrepreneurs en travaux de vitrage et de vitrerie	18	2,59 \$
238160	Entrepreneurs en travaux de toiture	18	2,59 \$
238170	Entrepreneurs en travaux de parements métalliques	18	2,59 \$
238190	Entrepreneurs en autres travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment	18	2,59 \$
<b>239 Entrepreneurs en installations d'équipements techniques</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
238210	Entrepreneurs en travaux d'électricité	6	0,92 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
238220	Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation	6	<b>0,92 \$</b>
238291	Entrepreneurs en installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants	6	<b>0,92 \$</b>
238299	Entrepreneurs en installation de tout autre équipement technique	6	<b>0,92 \$</b>

### **240 *Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments***

<u><i>Code SCIAN</i></u>		<u><i>Groupe de taux</i></u>	<u><i>Taux de base</i></u>
238310	Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation	18	<b>2,59 \$</b>
238320	Entrepreneurs en peinture et tapisserie	18	<b>2,59 \$</b>
238330	Entrepreneurs en travaux de revêtements de sol	18	<b>2,59 \$</b>
238340	Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo	18	<b>2,59 \$</b>
238350	Entrepreneurs en petite menuiserie	18	<b>2,59 \$</b>
238390	Entrepreneurs en autres travaux de finition de bâtiment	18	<b>2,59 \$</b>

### **241 *Autres entrepreneurs spécialisés***

<u><i>Code SCIAN</i></u>		<u><i>Groupe de taux</i></u>	<u><i>Taux de base</i></u>
238910	Entrepreneurs en préparation de terrains	26	<b>1,51 \$</b>
238990	Tous les autres entrepreneurs spécialisés	26	<b>1,51 \$</b>
561730	Services d'aménagement paysager	26	<b>1,51 \$</b>

### **307 *Transformation de la volaille***

<u><i>Code SCIAN</i></u>		<u><i>Groupe de taux</i></u>	<u><i>Taux de base</i></u>
311615	Transformation de la volaille	28	<b>6,29 \$</b> <b>6,34 \$ *</b>

### **308 *Fabrication d'aliments congelés***

<u><i>Code SCIAN</i></u>		<u><i>Groupe de taux</i></u>	<u><i>Taux de base</i></u>
311410	Fabrication d'aliments congelés	25	<b>1,23 \$</b>

### **309 *Transformation de la viande***

<u><i>Code SCIAN</i></u>		<u><i>Groupe de taux</i></u>	<u><i>Taux de base</i></u>
311611	Abattage d'animaux (sauf les volailles)	18	<b>2,54 \$</b>
311614	Fonte des graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses	18	<b>2,54 \$</b>

### **310 *Préparation de poissons et de fruits de mer***

<u><i>Code SCIAN</i></u>		<u><i>Groupe de taux</i></u>	<u><i>Taux de base</i></u>
311710	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	12	<b>1,88 \$</b>

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>	<i>2014</i>
----------------------------	--------------------	-------------

<b>311</b>	<b><i>Fabrication d'aliments et de boissons</i></b>
------------	---

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
311111	Fabrication d'aliments pour chiens et chats	9	2,04 \$
311119	Fabrication d'autres aliments pour animaux	9	2,04 \$
311211	Minoterie	9	2,04 \$
311310	Fabrication de sucre	9	2,04 \$
311330	Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté	9	2,04 \$
311340	Fabrication de confiseries non chocolatées	9	2,04 \$
311420	Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes	9	2,04 \$
311511	Fabrication du lait de consommation	9	2,04 \$
311515	Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés	9	2,04 \$
311520	Fabrication de crème glacée et de desserts congelés	9	2,04 \$
311811	Boulangeries de détail	9	2,04 \$
311814	Boulangeries commerciales et fabrication de produits de boulangerie congelés	9	2,04 \$
311821	Fabrication de biscuits et de craquelins	9	2,04 \$
311822	Fabrication de mélanges de farine et de pâte à partir de farine achetée	9	2,04 \$
311823	Fabrication de pâtes alimentaires sèches	9	2,04 \$
311919	Fabrication d'autres aliments à grignoter	9	2,04 \$
311920	Fabrication de café et de thé	9	2,04 \$
311940	Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes	9	2,04 \$
311990	Fabrication de tous les autres aliments	9	2,04 \$

<b>312</b>	<b><i>Brasseries, vineries, distilleries et tabac</i></b>
------------	---

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
312120	Brasseries	23	0,81 \$
312130	Vineries	23	0,81 \$
312140	Distilleries	23	0,81 \$
312210	Écôtage et resséchage des feuilles de tabac	23	0,81 \$
312220	Fabrication de produits du tabac	23	0,81 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>	<i>2014</i>	
<b>317</b>	<b>Scieries</b>		
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
321111	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente)	17	3,90 \$
<b>319</b>	<b>Menuiseries préfabriquées, placages et préservation du bois</b>		
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
321114	Préservation du bois	18	2,54 \$
321211	Usines de placages et de contreplaqués de feuillus	18	2,73 \$ 2,54 \$ *
321212	Usines de placages et de contreplaqués de résineux	18	2,54 \$
321215	Fabrication de produits de charpente en bois	18	2,54 \$
321919	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées	18	2,54 \$
<b>320</b>	<b>Préfabrication de bâtiments</b>		
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
321991	Préfabrication de maisons (mobiles)	26	1,48 \$
321992	Préfabrication de bâtiments en bois	26	1,51 \$
<b>321</b>	<b>Fabrication des autres produits divers en bois</b>		
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
321112	Usines de bardeaux et de bardeaux de fente	28	6,34 \$
321911	Fabrication de fenêtres et de portes en bois	28	6,34 \$
321920	Fabrication de contenants et de palettes en bois	28	6,34 \$
321999	Fabrication de tous les autres produits divers en bois	28	6,34 \$
<b>322</b>	<b>Usines de pâte à papier, de papier et de panneaux de particules</b>		
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
321216	Usines de panneaux de particules et de fibres	24	1,01 \$
321217	Usines de panneaux de copeaux	24	1,01 \$
322111	Usines de pâte mécanique	24	1,01 \$
322121	Usines de papier (sauf le papier journal)	24	1,01 \$
322122	Usines de papier journal	24	1,01 \$
322130	Usines de carton	24	1,01 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
322211	Fabrication de boîtes en carton ondulé et en carton compact	24	1,01 \$
322212	Fabrication de boîtes pliantes en carton	24	1,01 \$
322220	Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité	24	1,01 \$
322230	Fabrication d'articles de papeterie	24	1,01 \$
322299	Fabrication de tous les autres produits en papier transformé	24	1,01 \$

### **325 Fabrication de produits du pétrole et chimiques**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
324110	Raffineries de pétrole	2	0,43 \$
324121	Fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés d'asphalte	2	0,43 \$
324122	Fabrication de bardeaux et de matériaux de revêtement en asphalte	2	0,43 \$
324190	Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon	2	0,43 \$
325120	Fabrication de gaz industriels	2	0,43 \$
325181	Fabrication d'alcalis et de chlore	2	0,43 \$
325189	Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base	2	0,43 \$
325190	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	2	0,43 \$
325210	Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique	2	0,43 \$
325313	Fabrication d'engrais chimiques (sauf la potasse)	2	0,43 \$
325314	Fabrication d'engrais mixtes	2	0,43 \$
325320	Fabrication de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles	2	0,43 \$
325410	Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments	2	0,43 \$
325510	Fabrication de peintures et de revêtements	2	0,43 \$
325520	Fabrication d'adhésifs	2	0,43 \$
325610	Fabrication de savons et de détachants	2	0,43 \$
325620	Fabrication de produits de toilette	2	0,43 \$
325910	Fabrication d'encre d'imprimerie	2	0,43 \$
325920	Fabrication d'explosifs	2	0,43 \$
325991	Compoundage sur commande de résines achetées	2	0,43 \$
325999	Fabrication de tous les autres produits chimiques divers	2	0,43 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

**Code de l'industrie Description****2014****326 Produits en plastique**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
326111	Fabrication de sacs en plastique	18	2,73 \$ 2,54 \$ *
326114	Fabrication de pellicules et de feuilles en plastique	18	2,73 \$ 2,54 \$ *
326122	Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique	18	2,54 \$
326140	Fabrication de produits en mousse de polystyrène	18	2,54 \$
326160	Fabrication de bouteilles en plastique	18	2,54 \$
326193	Fabrication de pièces en plastique pour véhicules automobiles	18	2,54 \$
326198	Fabrication de tous les autres produits en plastique	18	2,54 \$
326210	Fabrication de pneus	18	2,73 \$ 2,54 \$ *
326220	Fabrication de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique	18	2,73 \$ 2,54 \$ *
326290	Fabrication d'autres produits en caoutchouc	18	2,73 \$ 2,54 \$ *

**327 Fabrication de produits minéraux non métalliques**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
327110	Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires	18	2,54 \$
327120	Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires	18	2,54 \$
327214	Fabrication de verre	18	2,54 \$
327215	Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté	18	2,54 \$
327310	Fabrication de ciment	18	2,54 \$
327320	Fabrication de béton préparé	18	2,59 \$
327330	Fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton	18	2,54 \$
327390	Fabrication d'autres produits en béton	18	2,54 \$
327410	Fabrication de chaux	18	2,54 \$
327420	Fabrication de produits en gypse	18	2,54 \$
327990	Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques	18	2,54 \$

**330 Ateliers d'usinage**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
332710	Ateliers d'usinage	9	2,04 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
811310	Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)	9	2,04 \$

### **331 Première transformation des métaux**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
331110	Sidérurgie	9	2,04 \$
331210	Fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté	9	2,04 \$
331222	Étirage de fils d'acier	9	2,04 \$
331317	Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium	9	2,04 \$
331410	Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)	9	2,04 \$
331490	Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium)	9	2,04 \$
331511	Fonderies de fer	9	2,04 \$

### **332 Fabrication d'autres produits métalliques**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
332118	Estampage	27	1,75 \$
332210	Fabrication de coutellerie et d'outils à main	27	1,75 \$
332311	Préfabrication de bâtiments en métal et de leurs composants	27	1,75 \$
332319	Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes	27	1,75 \$
332321	Fabrication de portes et de fenêtres en métal	27	1,75 \$
332329	Fabrication d'autres produits métalliques d'ornement et d'architecture	27	1,75 \$
332410	Fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur	27	2,73 \$ 1,75 \$ *
332420	Fabrication de réservoirs en métal (épais)	27	2,73 \$ 1,75 \$ *
332431	Fabrication de canettes	27	1,75 \$
332439	Fabrication d'autres contenants en métal	27	1,75 \$
332510	Fabrication d'articles de quincaillerie	27	1,75 \$
332619	Fabrication d'autres produits en fil métallique	27	1,75 \$
332720	Fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons	27	2,73 \$ 1,75 \$ *
332810	Revêtement, gravure, traitement thermique et activités analogues	27	1,75 \$
332910	Fabrication de soupapes en métal	27	2,73 \$ 1,75 \$ *
332991	Fabrication de roulements à billes et à rouleaux	27	1,75 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
332999	Fabrication de tous les autres produits métalliques divers	27	1,75 \$

<b>333</b>	<b><i>Fabrication de produits mécaniques et électroniques</i></b>
------------	---

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
333110	Fabrication de machines agricoles	27	2,14 \$ 1,75 \$ *
333120	Fabrication de machines pour la construction	27	1,75 \$
333130	Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière	27	1,75 \$
333210	Fabrication de machines pour les scieries et le travail du bois	27	1,75 \$
333299	Fabrication de toutes les autres machines industrielles	27	1,75 \$
333310	Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services	27	1,75 \$
333413	Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux	27	1,75 \$
333416	Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale	27	1,75 \$
333519	Fabrication d'autres machines-outils pour le travail du métal	27	1,75 \$
333611	Fabrication de turbines et de groupes turbogénérateurs	27	1,75 \$
333619	Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance	27	1,75 \$
333910	Fabrication de pompes et de compresseurs	27	1,75 \$
333920	Fabrication de matériel de manutention	27	1,75 \$
333990	Fabrication de toutes les autres machines d'usage général	27	1,75 \$
334110	Fabrication de matériel informatique et périphérique	27	1,75 \$
334210	Fabrication de matériel téléphonique	27	1,75 \$
334220	Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil	27	1,75 \$
334310	Fabrication de matériel audio et vidéo	27	1,75 \$
334410	Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques	27	1,75 \$
334512	Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux	27	1,75 \$
335120	Fabrication d'appareils d'éclairage	27	1,75 \$
335210	Fabrication de petits appareils électroménagers	27	1,75 \$
335223	Fabrication de gros appareils ménagers de cuisine	27	1,75 \$
335311	Fabrication de transformateurs de puissance et de distribution et de transformateurs spéciaux	27	1,75 \$
335312	Fabrication de moteurs et de générateurs	27	1,75 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
335315	Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel	27	1,75 \$
335920	Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication	27	1,75 \$
335930	Fabrication de dispositifs de câblage	27	1,75 \$
335990	Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques	27	1,75 \$

### **337 Fabrication de meubles et de produits connexes**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>	
337110	Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois	26	1,93 \$	1,48 \$ *
337123	Fabrication d'autres meubles de maison en bois	26	1,93 \$	1,48 \$ *
337127	Fabrication de meubles d'établissement institutionnel	26	1,93 \$	1,48 \$ *
337213	Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande	26	1,93 \$	1,48 \$ *
337214	Fabrication de meubles de bureau (sauf en bois)	26	1,93 \$	1,48 \$ *
337215	Fabrication de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casiers	26	1,93 \$	1,48 \$ *
337910	Fabrication de matelas	26	1,93 \$	1,48 \$ *
337920	Fabrication de stores et de persiennes	26	1,93 \$	1,48 \$ *

### **339 Activités diverses de fabrication**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>	
313110	Usines de fibres, de filés et de fils	25	1,91 \$	1,23 \$ *
313210	Usines de tissus larges	25	1,23 \$	
313220	Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli	25	1,23 \$	
313240	Usines de tricots	25	1,23 \$	
313310	Finissage de textiles et de tissus	25	1,91 \$	1,23 \$ *
314120	Usines de rideaux et de linge de maison	25	1,23 \$	
314910	Usines de sacs en textile et de grosse toile	25	1,23 \$	
314990	Usines de tous les autres produits textiles	25	1,23 \$	
315110	Usines de bas et de chaussettes	25	1,23 \$	
315190	Usines d'autres tricotage de vêtements	25	1,23 \$	
315210	Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus	25	1,23 \$	
315222	Fabrication de complets, de manteaux et de pardessus coupés-cousus pour hommes et garçons	25	1,23 \$	

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
315227	Fabrication de pantalons et de jeans coupés-cousus pour hommes et garçons	25	1,23 \$
315229	Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons	25	1,23 \$
315231	Fabrication de lingerie, de vêtements de détente et de vêtements de nuit coupés-cousus pour femmes et filles	25	1,23 \$
315239	Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus pour femmes et filles	25	1,23 \$
315292	Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir	25	1,23 \$
315299	Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus	25	1,23 \$
315990	Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements	25	1,23 \$
316110	Tannage et finissage du cuir et des peaux	25	1,23 \$
316210	Fabrication de chaussures	25	1,23 \$
316990	Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues	25	1,23 \$
336110	Fabrication de voitures et de véhicules automobiles légers	25	1,23 \$
336120	Fabrication de camions lourds	25	1,23 \$
336211	Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles	25	1,23 \$
336212	Fabrication de remorques de camions	25	1,23 \$
336215	Fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses	25	1,23 \$
336310	Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles	25	1,23 \$
336340	Fabrication de systèmes de freinage pour véhicules automobiles	25	1,23 \$
336360	Fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles	25	1,23 \$
336390	Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles	25	1,23 \$
336410	Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces	25	1,23 \$
336510	Fabrication de matériel ferroviaire roulant	25	1,23 \$
336611	Construction et réparation de navires	25	2,73 \$ 1,23 \$ *
336612	Construction d'embarcations	25	1,23 \$
336990	Fabrication d'autres types de matériel de transport	25	1,23 \$
339110	Fabrication de fournitures et de matériel médicaux	25	1,23 \$
339910	Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie	25	1,23 \$
339920	Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme	25	1,23 \$
339930	Fabrication de poupées, de jouets et de jeux	25	1,23 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>	
339940	Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie)	25	1,23 \$	
339950	Fabrication d'enseignes	25	1,51 \$	1,23 \$ *
339990	Toutes les autres activités diverses de fabrication	25	1,23 \$	

### **413 Grossistes-distributeurs de produits alimentaires**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>	
413110	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires généraux	25	1,56 \$	1,23 \$ *
413120	Grossistes-distributeurs de produits laitiers	25	2,00 \$	1,23 \$ *
413140	Grossistes-distributeurs de poissons et de fruits de mer	25	1,16 \$	1,23 \$ *
413150	Grossistes-distributeurs de fruits et légumes frais	25	1,16 \$	1,23 \$ *
413160	Grossistes-distributeurs de viandes rouges et de produits de viande	25	1,16 \$	1,23 \$ *
413190	Grossistes-distributeurs d'autres produits alimentaires spéciaux	25	0,76 \$	1,23 \$ *
413220	Grossistes-distributeurs de boissons alcoolisées	25	0,76 \$	1,23 \$ *
413310	Grossistes-distributeurs de cigarettes et de produits du tabac	25	0,76 \$	1,23 \$ *

### **414 Fabricants et distributeurs de boissons non alcoolisées**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>	
312110	Fabricants et distributeurs de boissons non alcoolisées	18	2,46 \$	2,54 \$ *
413210	Fabricants et distributeurs de boissons non alcoolisées	18	2,73 \$	2,54 \$ *

### **415 Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>	
415110	Grossistes-distributeurs d'automobiles et camions légers neufs et d'occasion	23	0,81 \$	
415120	Grossistes-distributeurs de camions, de tracteurs routiers et d'autobus	23	0,81 \$	
415190	Grossistes-distributeurs de véhicules de plaisance et d'autres véhicules automobiles	23	0,81 \$	
415210	Grossistes-distributeurs de pneus	23	0,81 \$	
415290	Grossistes-distributeurs d'autres pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles	23	0,81 \$	
415310	Grossistes-distributeurs de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles	23	0,81 \$	

### **417 Grossistes-distributeurs de matériel**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>	
411110	Grossistes-distributeurs d'animaux vivants	2	0,43 \$	

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>	
411120	Grossistes-distributeurs de graines oléagineuses et de céréales	2	0,43 \$	
411130	Grossistes-distributeurs de produits et plantes de pépinières	2	0,43 \$	
411190	Grossistes-distributeurs d'autres produits agricoles	2	0,43 \$	
412110	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	2	0,52 \$	0,43 \$ *
414110	Grossistes-distributeurs de vêtements et d'accessoires vestimentaires	2	0,43 \$	
414120	Grossistes-distributeurs de chaussures	2	0,43 \$	
414130	Grossistes-distributeurs de tissus à la pièce et d'articles de mercerie	2	0,43 \$	
414210	Grossistes-distributeurs de matériel de divertissement au foyer	2	0,43 \$	
414220	Grossistes-distributeurs d'appareils ménagers	2	0,43 \$	
414310	Grossistes-distributeurs de porcelaine, verrerie, faïence et poterie	2	0,43 \$	
414320	Grossistes-distributeurs de revêtements de sol	2	0,43 \$	
414330	Grossistes-distributeurs de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques	2	0,43 \$	
414390	Grossistes-distributeurs d'autres accessoires de maison	2	0,43 \$	
414410	Grossistes-distributeurs de bijoux et de montres	2	0,43 \$	
414420	Grossistes-distributeurs de livres, de périodiques et de journaux	2	0,43 \$	
414430	Grossistes-distributeurs de matériel et fournitures photographiques	2	0,43 \$	
414440	Grossistes en enregistrements sonores	2	0,43 \$	
414450	Grossistes en vidéocassettes	2	0,43 \$	
414460	Grossistes-distributeurs de jouets et d'articles de passe-temps	2	0,43 \$	
414470	Grossistes-distributeurs d'articles de divertissement et de sport	2	0,43 \$	
414510	Grossistes-distributeurs de produits et fournitures pharmaceutiques	2	0,43 \$	
414520	Grossistes-distributeurs d'articles de toilette, de cosmétiques et d'autres produits	2	0,43 \$	
416110	Grossistes-distributeurs de fils et de fournitures électriques de construction	2	0,43 \$	
416120	Grossistes-distributeurs de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation	2	0,43 \$	
416310	Grossistes-distributeurs de fournitures générales de construction	2	0,43 \$	
416320	Grossistes-distributeurs de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées	2	0,43 \$	
416330	Grossistes-distributeurs d'articles de quincaillerie	2	0,43 \$	
416340	Grossistes-distributeurs de peintures, de vitres et de papier peint	2	0,43 \$	

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
416390	Grossistes-distributeurs d'autres fournitures spéciales de construction	2	<b>0,43 \$</b>
417110	Grossistes-distributeurs de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage	2	<b>0,43 \$</b>
417210	Grossistes-distributeurs de machines, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie	2	<b>0,43 \$</b>
417220	Grossistes-distributeurs de machines, matériel et fournitures pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière	2	<b>0,43 \$</b>
417230	Grossistes-distributeurs de machines, matériel et fournitures industriels	2	<b>0,43 \$</b>
417310	Grossistes-distributeurs d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série	2	<b>0,43 \$</b>
417320	Grossistes-distributeurs de composants électroniques, matériel et fournitures de navigation et de communication	2	<b>0,43 \$</b>
417910	Grossistes-distributeurs de machines et matériel de bureau et de magasin	2	<b>0,43 \$</b>
417920	Grossistes-distributeurs de machines, matériel et fournitures d'établissement de services	2	<b>0,43 \$</b>
417930	Grossistes-distributeurs de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel	2	<b>0,43 \$</b>
417990	Grossistes-distributeurs de tous les autres machines, matériel et fournitures	2	<b>0,43 \$</b>
418210	Grossistes-distributeurs de papeterie et de fournitures de bureau	2	<b>0,43 \$</b>
418220	Grossistes-distributeurs d'autres papiers et de produits en plastique jetables	2	<b>0,43 \$</b>
418310	Grossistes-distributeurs d'aliments pour animaux d'élevage	2	<b>0,43 \$</b>
418320	Grossistes-distributeurs de semences	2	<b>0,43 \$</b>
418390	Grossistes-distributeurs de produits chimiques et autres fournitures agricoles	2	<b>0,43 \$</b>
418410	Grossistes-distributeurs de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles)	2	<b>0,43 \$</b>
418910	Grossistes-distributeurs de billes et de copeaux de bois	2	<b>0,43 \$</b>
418920	Grossistes-distributeurs de minéraux, de minerais et de métaux précieux	2	<b>0,43 \$</b>
418990	Tous les autres grossistes-distributeurs	2	<b>0,43 \$</b>
419130	Agents et courtiers - produits alimentaires, boissons et tabac	2	<b>0,43 \$</b>
419160	Agents et courtiers - matériaux et fournitures de construction	2	<b>0,43 \$</b>
419190	Autres agents et courtiers du commerce de gros	2	<b>0,43 \$</b>

<b>418</b>	<b>Grossistes-distributeurs de produits recyclables</b>
------------	---

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
416210	Grossistes-distributeurs de métaux et de produits métalliques	18	<b>1,87 \$ 2,54 \$ *</b>
418110	Grossistes-distributeurs de métaux recyclables	18	<b>2,54 \$</b>
418190	Grossistes-distributeurs d'autres matières recyclables	18	<b>2,54 \$</b>

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>	<i>2014</i>
----------------------------	--------------------	-------------

<b>441</b>	<b><i>Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces</i></b>
------------	---

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
441110	Marchands d'automobiles neuves	2	0,43 \$
441120	Marchands d'automobiles d'occasion	2	0,43 \$
441210	Marchands de véhicules de plaisance	2	0,43 \$
441220	Marchands de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles	2	0,43 \$
441310	Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles	2	0,43 \$

<b>442</b>	<b><i>Magasins d'appareils électroniques, ménagers et d'accessoires de maison</i></b>
------------	---

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
442110	Magasins de meubles	23	0,81 \$
442291	Magasins de garnitures de fenêtres	23	0,81 \$
442292	Magasins de matériel d'encadrement	23	0,81 \$
442298	Magasins de tous les autres accessoires de maison	23	0,81 \$
443110	Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques	23	0,81 \$
443120	Magasins d'ordinateurs et de logiciels	23	0,81 \$
443130	Magasins d'appareils et de fournitures photographiques	23	0,81 \$
811210	Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision	23	0,81 \$
811412	Réparation et entretien d'appareils ménagers	23	0,81 \$
811420	Rembourrage et réparation de meubles	23	0,81 \$

<b>444</b>	<b><i>Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage</i></b>
------------	---

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
442210	Magasins de revêtements de sol	24	1,01 \$
444110	Centres de rénovation	24	1,01 \$
444120	Magasins de peinture et de papier peint	24	1,01 \$
444130	Quincailleries	24	1,01 \$
444190	Marchands d'autres matériaux de construction	24	1,01 \$
444210	Magasins de matériel motorisé pour l'extérieur	24	1,01 \$
444220	Pépinières et centres de jardinage	24	1,01 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
----------------------------	--------------------	--	-------------

811411	Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin	24	1,01 \$
--------	--	----	---------

#### **445 Magasins d'alimentation et de produits de santé**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
445120	Dépanneurs	2	0,43 \$
445210	Boucheries	2	0,43 \$
445220	Poissonneries	2	0,43 \$
445230	Marchés de fruits et de légumes	2	0,43 \$
445291	Boulangeries-pâtisseries	2	0,43 \$
445292	Confiseries et magasins de noix	2	0,43 \$
445299	Tous les autres magasins d'alimentation spécialisée	2	0,43 \$
446110	Pharmacies	2	0,43 \$
446120	Magasins de cosmétiques, de produits de beauté et de parfums	2	0,43 \$
446130	Magasins de produits optiques	2	0,43 \$
446191	Magasins de suppléments alimentaires (aliments de santé)	2	0,43 \$
446199	Magasins de tous les autres produits de santé et de soins personnels	2	0,43 \$
447110	Stations-service avec dépanneurs	2	0,43 \$
447190	Autres stations-service	2	0,43 \$

#### **446 Supermarchés d'alimentation**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
445110	Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs)	7	1,21 \$

#### **447 Magasins de bière, de vin et de spiritueux**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
445310	Magasins de bière, de vin et de spiritueux	7	1,21 \$

#### **452 Magasins de marchandises diverses**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
452110	Grands magasins	7	1,21 \$
452910	Clubs de gros et hypermarchés	7	1,21 \$
452991	Magasins de fournitures pour la maison et l'auto	7	1,21 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
452999	Magasins divers de tout autres fournitures de tout genre	7	<b>1,21 \$</b>
453310	Magasins de marchandises d'occasion	7	<b>1,21 \$</b>

**453 Biens de consommation et commerce de détail divers**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
448110	Magasins de vêtements pour hommes	23	<b>0,81 \$</b>
448120	Magasins de vêtements pour femmes	23	<b>0,81 \$</b>
448130	Magasins de vêtements pour enfants et bébés	23	<b>0,81 \$</b>
448140	Magasins de vêtements pour la famille	23	<b>0,81 \$</b>
448150	Magasins d'accessoires vestimentaires	23	<b>0,81 \$</b>
448191	Magasins de fourrures	23	<b>0,81 \$</b>
448199	Magasins de tous les autres vêtements	23	<b>0,81 \$</b>
448210	Magasins de chaussures	23	<b>0,81 \$</b>
448310	Bijouteries	23	<b>0,81 \$</b>
448320	Magasins de bagages et de maroquinerie	23	<b>0,81 \$</b>
451110	Magasins d'articles de sport	23	<b>0,81 \$</b>
451120	Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux	23	<b>0,81 \$</b>
451130	Magasins d'articles de couture et de travaux d'aiguille et de tissus à la pièce	23	<b>0,81 \$</b>
451140	Magasins d'instruments et de fournitures de musique	23	<b>0,81 \$</b>
451210	Librairies et marchands de journaux	23	<b>0,81 \$</b>
451220	Magasins de bandes préenregistrées, de disques compacts et de disques	23	<b>0,81 \$</b>
453110	Fleuristes	23	<b>0,81 \$</b>
453210	Magasins de fournitures de bureau et de papeterie	23	<b>0,81 \$</b>
453220	Magasins de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs	23	<b>0,81 \$</b>
453910	Animaleries et magasins de fournitures pour animaux	23	<b>0,81 \$</b>
453920	Marchands d'oeuvres d'art	23	<b>0,81 \$</b>
453930	Marchands de maisons mobiles	23	<b>0,81 \$</b>
453992	Magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin	23	<b>0,81 \$</b>
453999	Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin)	23	<b>0,81 \$</b>

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
454210	Exploitants de distributeurs automatiques	23	<b>0,81 \$</b>
454310	Marchands de combustible	23	<b>0,81 \$</b>
454390	Autres établissements de vente directe	23	<b>0,81 \$</b>
811430	Réparation de chaussures et de maroquinerie	23	<b>0,81 \$</b>
811490	Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers	23	<b>0,81 \$</b>

### **483** *Transport aérien, ferroviaire et par eau*

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
481110	Transport aérien régulier	26	<b>1,48 \$</b>
481214	Transport aérien d'affrètement non régulier	26	<b>1,48 \$</b>
481215	Services de vols spécialisés non réguliers	26	<b>1,48 \$</b>
482112	Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances	26	<b>1,48 \$</b>
482114	Transport ferroviaire de voyageurs	26	<b>1,48 \$</b>
483115	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs, sauf le transport par traversier	26	<b>1,48 \$</b>
483116	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier	26	<b>1,48 \$</b>
483213	Transport sur les eaux intérieures (sauf le transport par traversier)	26	<b>1,48 \$</b>
483214	Transport sur les eaux intérieures par traversier	26	<b>1,48 \$</b>
488119	Autres opérations aéroportuaires	26	<b>1,48 \$</b>
488190	Autres activités de soutien au transport aérien	26	<b>1,48 \$</b>
488210	Activités de soutien au transport ferroviaire	26	<b>1,48 \$</b>
488310	Opérations portuaires	26	<b>0,68 \$</b> <b>1,48 \$ *</b>
488339	Autres services de navigation pour le transport par eau	26	<b>1,48 \$</b>
488390	Autres activités de soutien au transport par eau	26	<b>0,68 \$</b> <b>1,48 \$ *</b>
621912	Services d'ambulance aérienne	26	<b>1,48 \$</b>

### **484** *Transport par camion de marchandises spéciales*

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
484210	Déménagement de biens usagés de maison et de bureau	13	<b>2,78 \$</b>
484221	Transport local par camion de vrac liquide	13	<b>2,78 \$</b>
484222	Transport local par camion de vrac solide	13	<b>2,78 \$</b>

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
484229	Transport local par camion d'autres marchandises spéciales (sauf les biens usagés)	13	2,78 \$
484231	Transport par camion de vrac liquide sur de longues distances	13	2,78 \$
484232	Transport par camion de vrac solide sur de longues distances	13	2,78 \$
484239	Transport par camion d'autres marchandises spéciales sur de longues distances (sauf les biens usagés)	13	2,78 \$

### **486 *Transport par camion de marchandises diverses***

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
484110	Transport local par camion de marchandises diverses	13	2,78 \$
484121	Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge complète	13	2,78 \$
484122	Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge partielle	13	2,78 \$
484223	Transport local par camion de produits forestiers	13	2,78 \$
484233	Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances	13	2,78 \$

### **488 *Transport en commun, tourisme et activités de soutien au transport***

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
418120	Grossistes-distributeurs de papier et carton recyclables	23	1,51 \$ 0,81 \$ *
485110	Services urbains de transport en commun	23	0,81 \$
485210	Transport interurbain et rural par autocar	23	0,81 \$
485310	Services de taxi	23	0,81 \$
485320	Services de limousine	23	0,81 \$
485410	Transport scolaire et transport d'employés par autobus	23	0,81 \$
485510	Services d'autobus nolisés	23	0,81 \$
485990	Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs	23	0,81 \$
486210	Transport du gaz naturel par gazoduc	23	0,81 \$
487110	Transport terrestre de tourisme et d'agrément	23	0,81 \$
487210	Transport par eau de tourisme et d'agrément	23	0,81 \$
488490	Autres activités de soutien au transport routier	23	0,81 \$
488519	Autres intermédiaires en transport de marchandises	23	0,81 \$
488990	Autres activités de soutien au transport	23	0,81 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>	<i>2014</i>	
<b>489 Manutention du fret maritime et sauvetage maritime</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
488320	Manutention du fret maritime	28	6,34 \$
488331	Sauvetage maritime	28	6,34 \$
<b>492 Services postaux, services de messagers et messageries</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
491110	Services postaux	27	1,75 \$
492110	Messageries	27	1,75 \$
492210	Services locaux de messagers et de livraison	27	1,75 \$
<b>493 Entreposage</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
493110	Entreposage général	18	2,54 \$
493120	Entreposage frigorifique	18	2,54 \$
493130	Entreposage de produits agricoles	18	2,54 \$
493190	Autres activités d'entreposage	18	2,54 \$
<b>517 Radiotélévision, télécommunications et services d'information</b>			
<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
323113	Sérigraphie commerciale	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
323114	Impression instantanée	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
323115	Impression numérique	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
323116	Impression de formulaires commerciaux en liasses	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
323119	Autres activités d'impression	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
323120	Activités de soutien à l'impression	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
511110	Éditeurs de journaux	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
511130	Éditeurs de livres	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
511140	Éditeurs d'annuaires et de répertoires	1	0,36 \$ 0,28 \$ *
511190	Autres éditeurs	1	0,49 \$ 0,28 \$ *
512110	Production de films et de vidéos	1	0,28 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
512120	Distribution de films et de vidéos	1	0,28 \$
512190	Postproduction et autres industries du film et de vidéo	1	0,28 \$
512220	Production et distribution d'enregistrements sonores de manière intégrée	1	0,28 \$
512240	Studios d'enregistrement sonore	1	0,28 \$
515110	Radiodiffusion	1	0,28 \$
515120	Télédiffusion	1	0,28 \$
515210	Télévision payante et spécialisée	1	0,28 \$
517110	Télécommunications par fil	1	0,28 \$
517210	Télécommunications sans fil (sauf par satellite)	1	0,28 \$
517310	Revendeurs de services de télécommunications	1	0,28 \$
517410	Télécommunications par satellite	1	0,28 \$
517510	Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision	1	0,28 \$
517910	Autres services de télécommunications	1	0,28 \$
518111	Fournisseurs de services Internet	1	0,28 \$
518210	Traitement de données, hébergement de données et services connexes	1	0,28 \$
519121	Bibliothèques	1	0,28 \$
519122	Archives	1	0,28 \$
519190	Tous les autres services d'information	1	0,28 \$

## **521 Finance et assurances**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
521110	Autorités monétaires - banque centrale	1	0,28 \$
522111	Activités bancaires aux particuliers et aux entreprises	1	0,28 \$
522112	Services bancaires aux grandes entreprises et aux institutions	1	0,28 \$
522130	Coopératives de crédit et caisses populaires locales	1	0,28 \$
522220	Financement de ventes à crédit	1	0,28 \$
522291	Crédit à la consommation	1	0,28 \$
522299	Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts	1	0,28 \$
522310	Courtiers en prêts hypothécaires et non-hypothécaires	1	0,28 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
522321	Caisses centrales d'épargne et de crédit	1	0,28 \$
522329	Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation	1	0,28 \$
522390	Autres activités liées à l'intermédiation financière	1	0,28 \$
523110	Services bancaires d'investissement et commerce des valeurs mobilières	1	0,28 \$
523120	Courtage de valeurs mobilières	1	0,28 \$
523130	Négociation de contrats de marchandises	1	0,28 \$
523910	Activités diverses d'intermédiation	1	0,28 \$
523920	Gestion de portefeuille	1	0,28 \$
523930	Services de conseils en placement	1	0,28 \$
523990	Toutes les autres activités d'investissement financier	1	0,28 \$
524111	Sociétés d'assurance directe individuelle : vie, maladie et soins médicaux	1	0,28 \$
524112	Sociétés d'assurance directe collective : vie, maladie et soins médicaux	1	0,28 \$
524121	Sociétés d'assurance directe : biens, incendie, accidents et risques divers (IARD)	1	0,28 \$
524122	Sociétés privées d'assurance directe : automobile	1	0,28 \$
524123	Sociétés publiques d'assurance directe : automobile	1	0,28 \$
524124	Sociétés d'assurance directe : biens	1	0,28 \$
524129	Autres sociétés d'assurance directe (sauf vie, maladie et soins médicaux)	1	0,28 \$
524210	Agences et courtiers d'assurance	1	0,28 \$
524291	Experts en sinistres	1	0,28 \$
524299	Toutes les autres activités liées à l'assurance	1	0,28 \$
526920	Fonds de placement hypothécaire	1	0,28 \$

### **531 Services immobiliers et services de location et de location à bail**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
531111	Bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les ensembles de logements sociaux)	24	1,01 \$
531112	Bailleurs d'ensembles de logements sociaux	24	1,01 \$
531120	Bailleurs d'immeubles non résidentiels (sauf les mini-entrepôts)	24	1,01 \$
531130	Mini-entrepôts libre-service	24	1,01 \$
531190	Bailleurs d'autres biens immobiliers	24	1,01 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>	
531310	Gestionnaires de biens immobiliers	24	<b>1,01 \$</b>	
532410	Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie	24	<b>0,96 \$</b>	<b>1,01 \$ *</b>
532420	Location et location à bail de machines et matériel de bureau	24	<b>0,68 \$</b>	<b>1,01 \$ *</b>
532490	Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel	24	<b>0,96 \$</b>	<b>1,01 \$ *</b>

### **541 Services professionnels, scientifiques et techniques**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
488111	Contrôle de la circulation aérienne	1	<b>0,28 \$</b>
541110	Études d'avocats	1	<b>0,28 \$</b>
541120	Études de notaires	1	<b>0,28 \$</b>
541190	Autres services juridiques	1	<b>0,28 \$</b>
541212	Cabinets de comptables	1	<b>0,28 \$</b>
541213	Services de préparation des déclarations de revenus	1	<b>0,28 \$</b>
541215	Services de tenue de livres et de paye et services connexes	1	<b>0,28 \$</b>
541310	Services d'architecture	1	<b>0,28 \$</b>
541320	Services d'architecture paysagère	1	<b>0,28 \$</b>
541330	Services de génie	1	<b>0,28 \$</b>
541340	Services de dessin technique	1	<b>0,28 \$</b>
541350	Services d'inspection des bâtiments	1	<b>0,28 \$</b>
541360	Services de prospection et de levé géophysiques	1	<b>0,28 \$</b>
541370	Services d'arpentage et de cartographie (sauf les levés géophysiques)	1	<b>0,28 \$</b>
541380	Laboratoires d'essai	1	<b>0,28 \$</b>
541410	Services de design d'intérieur	1	<b>0,28 \$</b>
541420	Services de design industriel	1	<b>0,28 \$</b>
541430	Services de design graphique	1	<b>0,28 \$</b>
541490	Autres services spécialisés de design	1	<b>0,28 \$</b>
541510	Conception de systèmes informatiques et services connexes	1	<b>0,28 \$</b>
541611	Services de conseils en gestion administrative et générale	1	<b>0,28 \$</b>
541612	Services de conseils en ressources humaines et en recherche de cadres	1	<b>0,28 \$</b>

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>	
541619	Autres services de conseils en gestion	1	0,28 \$	
541620	Services de conseils en environnement	1	0,28 \$	
541690	Autres services de conseils scientifiques et techniques	1	0,28 \$	
541710	Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie	1	0,28 \$	
541720	Recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales	1	0,28 \$	
541810	Agences de publicité	1	0,28 \$	
541820	Services de relations publiques	1	0,28 \$	
541830	Agences d'achat de médias	1	0,28 \$	
541840	Représentants de médias	1	0,28 \$	
541850	Publicité par affichage	1	0,28 \$	
541860	Publipostage	1	0,29 \$	0,28 \$ *
541870	Services de distribution de matériel publicitaire	1	0,28 \$	
541891	Distributeurs de publicité par l'objet	1	0,28 \$	
541899	Tous les autres services liés à la publicité	1	0,28 \$	
541910	Études de marché et sondages d'opinion	1	0,28 \$	
541920	Services photographiques	1	0,28 \$	
541930	Services de traduction et d'interprétation	1	0,28 \$	
541940	Services vétérinaires	1	0,28 \$	
541990	Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques	1	0,28 \$	

### **561 Services administratifs**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>	
488511	Agences de transport maritime	1	0,28 \$	
531210	Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers	1	0,28 \$	
531320	Bureaux d'évaluateurs de biens immobiliers	1	0,28 \$	
531390	Autres activités liées à l'immobilier	1	0,28 \$	
532111	Location de voitures particulières	1	0,29 \$	0,28 \$ *
532112	Location à bail de voitures particulières	1	0,28 \$	
532120	Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance	1	0,29 \$	0,28 \$ *

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>	
532210	Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers	1	0,28 \$	
532220	Location de vêtements de cérémonie et de costumes	1	0,28 \$	
532230	Location de bandes et de disques vidéo	1	0,28 \$	
532290	Location d'autres biens de consommation	1	0,28 \$	
532310	Centres de location d'articles divers	1	0,28 \$	
533110	Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)	1	0,28 \$	
551113	Sociétés de portefeuille	1	0,28 \$	
561110	Services administratifs de bureau	1	0,28 \$	
561210	Services de soutien d'installations	1	0,28 \$	
561310	Agences de placement	1	0,28 \$	
561330	Location de personnel permanent	1	0,28 \$	
561410	Services de préparation de documents	1	0,28 \$	
561420	Centres d'appels téléphoniques	1	0,28 \$	
561430	Centres de services aux entreprises	1	0,28 \$	
561440	Agences de recouvrement	1	0,28 \$	
561450	Agences d'évaluation du crédit	1	0,28 \$	
561490	Autres services de soutien aux entreprises	1	0,28 \$	
561510	Agences de voyage	1	0,28 \$	
561520	Voyagistes	1	0,28 \$	
561590	Autres services de préparation de voyages et de réservation	1	0,28 \$	
561621	Services de systèmes de sécurité (sauf les serruriers)	1	0,28 \$	
561622	Serruriers	1	0,28 \$	
561710	Services d'extermination et de lutte antiparasitaire	1	0,42 \$	0,28 \$ *
561910	Services d'emballage et d'étiquetage	1	0,28 \$	
561920	Organisateurs de congrès, de salons et de foires commerciales	1	0,28 \$	
561990	Tous les autres services de soutien	1	0,28 \$	
713291	Loteries	1	0,28 \$	
911110	Services de défense	1	0,28 \$	

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
911210	Tribunaux fédéraux	1	0,28 \$
911290	Autres services de protection fédéraux	1	0,28 \$
911310	Services fédéraux relatifs à la main-d'oeuvre et à l'emploi	1	0,28 \$
911410	Affaires étrangères	1	0,28 \$
911420	Aide internationale	1	0,28 \$
911910	Autres services de l'administration publique fédérale	1	0,28 \$
912110	Tribunaux provinciaux	1	0,28 \$
912150	Services de réglementation provinciaux	1	0,28 \$
912190	Autres services de protection provinciaux	1	0,28 \$
912210	Services provinciaux relatifs à la main-d'oeuvre et à l'emploi	1	0,28 \$
912910	Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales	1	0,28 \$
914110	Administrations publiques autochtones	1	0,28 \$

### **562 Services de gestion des déchets et d'assainissement**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
562110	Collecte des déchets	18	2,54 \$
562210	Traitement et élimination des déchets	18	2,31 \$ 2,54 \$ *
562910	Services d'assainissement	18	2,54 \$
562920	Installations de récupération de matériaux	18	2,54 \$
562990	Tous les autres services de gestion des déchets	18	2,54 \$

### **563 Location de personnel suppléant**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
561320	Location de personnel suppléant	18	2,54 \$

### **564 Services de sécurité**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
561611	Services d'enquêtes	24	1,01 \$
561612	Services de garde et de patrouille	24	1,01 \$
561613	Services de voitures blindées	24	1,01 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>	<i>2014</i>	
----------------------------	--------------------	-------------	--

<b>565</b>	<b>Services relatifs aux bâtiments</b>
------------	--

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
561721	Services de nettoyage de vitres	27	1,75 \$
561722	Services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres)	27	1,75 \$
561740	Services de nettoyage de tapis et de meubles rembourrés	27	1,75 \$
561791	Services de nettoyage de conduits et de cheminées	27	1,75 \$
561799	Tous les autres services relatifs aux bâtiments et aux logements	27	1,75 \$

<b>611</b>	<b>Services d'enseignement</b>
------------	--------------------------------

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
611110	Écoles primaires et secondaires	1	0,28 \$
611210	Collèges communautaires et cégeps	1	0,28 \$
611310	Universités	1	0,28 \$
611410	Écoles de commerce et de secrétariat	1	0,28 \$
611420	Formation en informatique	1	0,28 \$
611430	Formation professionnelle et perfectionnement en gestion	1	0,28 \$
611510	Écoles techniques et écoles de métiers	1	0,28 \$
611610	Écoles des beaux-arts	1	0,28 \$
611620	Formation athlétique	1	0,28 \$
611630	Écoles de langues	1	0,28 \$
611690	Tous les autres établissements d'enseignement et de formation	1	0,28 \$
611710	Services de soutien à l'enseignement	1	0,28 \$

<b>621</b>	<b>Services de soins ambulatoires</b>
------------	---------------------------------------

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
621110	Cabinets de médecins	1	0,28 \$
621210	Cabinets de dentistes	1	0,28 \$
621310	Cabinets de chiropraticiens	1	0,28 \$
621320	Cabinets d'optométristes	1	0,28 \$
621330	Cabinets de praticiens en santé mentale (sauf les médecins)	1	0,28 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
621340	Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes	1	0,28 \$
621390	Cabinets de tous les autres praticiens	1	0,28 \$
621410	Centres de planification familiale	1	0,28 \$
621420	Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie	1	0,28 \$
621494	Centres communautaires de soins de santé	1	0,28 \$
621499	Tous les autres centres de soins ambulatoires	1	0,28 \$
621510	Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques	1	0,28 \$
621911	Services d'ambulance (sauf les services d'ambulance aérienne)	1	0,35 \$ 0,28 \$ *

### **622 Établissements de soins infirmiers**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
623110	Établissements de soins infirmiers	19	4,60 \$

### **623 Établissements de soins pour bénéficiaires internes**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
623210	Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement	27	1,75 \$
623221	Établissements résidentiels pour alcoolisme et de toxicomanie	27	1,75 \$
623222	Maisons pour personnes souffrant de troubles psychiques	27	1,75 \$
623310	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	27	1,75 \$
623991	Maisons de transition pour femmes	27	1,75 \$
623992	Maisons pour enfants perturbés affectivement	27	1,75 \$
623993	Maisons pour les handicapés physiques ou les personnes ayant une incapacité	27	1,75 \$
623999	Tous les autres établissements de soins pour bénéficiaires internes	27	1,75 \$

### **624 Assistance sociale**

<i>Code SCIAN</i>		<i>Groupe de taux</i>	<i>Taux de base</i>
624110	Services à l'enfance et à la jeunesse	23	0,81 \$
624190	Autres services individuels et familiaux	23	0,81 \$
624210	Services communautaires d'alimentation	23	0,81 \$
624220	Services communautaires d'hébergement	23	0,81 \$
624230	Services d'urgence et autres secours	23	0,81 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
624310	Services de réadaptation professionnelle	23	<b>0,81 \$</b>
624410	Services de garderie	23	<b>0,81 \$</b>

### **625 Services de soins ambulatoires**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
621610	Services de soins de santé à domicile	9	<b>2,04 \$</b>
621990	Tous les autres services de soins ambulatoires	9	<b>2,04 \$</b>
624120	Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité	9	<b>2,04 \$</b>

### **711 Services de divertissement et autres**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
512130	Présentation de films et de vidéos	2	<b>0,43 \$</b>
711111	Compagnies de théâtre (sauf de comédie musicale)	2	<b>0,43 \$</b>
711112	Compagnies de comédie musicale et d'opéra	2	<b>0,43 \$</b>
711120	Compagnies de danse	2	<b>0,43 \$</b>
711130	Formations musicales et musiciens	2	<b>0,43 \$</b>
711190	Autres compagnies d'arts d'interprétation	2	<b>0,43 \$</b>
711211	Équipes sportives	2	<b>0,43 \$</b>
711213	Hippodromes	2	<b>0,43 \$</b>
711218	Autres sports-spectacles	2	<b>0,43 \$</b>
711311	Exploitants de théâtres et autres diffuseurs d'événements artistiques avec installations	2	<b>0,43 \$</b>
711319	Exploitants de stades et autres diffuseurs avec installations	2	<b>0,43 \$</b>
711321	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, sans installations	2	<b>0,43 \$</b>
711322	Festivals, sans installations	2	<b>0,43 \$</b>
711410	Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques	2	<b>0,43 \$</b>
711510	Artistes, auteurs et interprètes indépendants	2	<b>0,43 \$</b>
712111	Musées d'art publics	2	<b>0,43 \$</b>
712119	Musées (sauf musées d'art et galeries d'art)	2	<b>0,43 \$</b>
712120	Lieux historiques et d'intérêt patrimonial	2	<b>0,43 \$</b>
712130	Jardins zoologiques et botaniques	2	<b>0,43 \$</b>

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
712190	Autres établissements du patrimoine	2	0,43 \$
713110	Parcs d'attractions et jardins thématiques	2	0,43 \$
713120	Salles de jeux électroniques	2	0,43 \$
713210	Casinos (sauf hôtels-casinos)	2	0,43 \$
713299	Tous les autres jeux de hasard et loteries	2	0,43 \$
812114	Salons de coiffure pour hommes	2	0,43 \$
812115	Salons de beauté	2	0,43 \$
812116	Salons de coiffure mixtes	2	0,43 \$
812190	Autres services de soins personnels	2	0,43 \$
812210	Salons funéraires	2	0,43 \$
812220	Cimetières et crématoriums	2	0,43 \$
812310	Blanchisseries et nettoyeurs à sec libre-service	2	0,43 \$
812910	Soins pour animaux de maison (sauf vétérinaires)	2	0,43 \$
812921	Laboratoires de développement et de tirage de photos (sauf le service en une heure)	2	0,43 \$
812922	Développement et tirage de photos en une heure	2	0,43 \$
812930	Stationnements et garages	2	0,43 \$
812990	Tous les autres services personnels	2	0,43 \$

### **713 Services sportifs et de loisirs**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
713910	Terrains de golf et country clubs	23	0,81 \$
713920	Centres de ski	23	0,81 \$
713930	Marinas	23	0,81 \$
713940	Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique	23	0,81 \$
713950	Salles de quilles	23	0,81 \$
713990	Tous les autres services de divertissement et de loisirs	23	0,81 \$

### **721 Services d'hébergement et de blanchisserie**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
721111	Hôtels	25	1,23 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>	
721112	Auberges routières	25	1,23 \$	
721113	Centres de villégiature	25	1,23 \$	
721114	Motels	25	1,23 \$	
721191	Gîtes touristiques	25	1,23 \$	
721192	Chalets et cabines sans services	25	1,23 \$	
721198	Tous les autres services d'hébergement des voyageurs	25	1,23 \$	
721211	Parcs pour véhicules de plaisance et campings	25	1,23 \$	
721212	Camps de chasse et de pêche	25	1,23 \$	
721213	Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche)	25	1,23 \$	
721310	Maisons de chambres et pensions de famille	25	1,23 \$	
812320	Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service)	25	2,61 \$	1,23 \$ *
812330	Fourniture de linge et d'uniformes	25	2,00 \$	1,23 \$ *

## **722 Services de restauration et débits de boissons**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>	
722110	Restaurants à service complet	23	0,81 \$	
722210	Établissements de restauration à service restreint	23	0,81 \$	
722310	Entrepreneurs en restauration	23	0,81 \$	
722320	Traiteurs	23	0,81 \$	
722330	Cantines et comptoirs mobiles	23	0,81 \$	
722410	Débits de boissons (alcoolisées)	23	0,81 \$	

## **811 Réparation et entretien**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>	
441320	Marchands de pneus	27	1,88 \$	1,75 \$ *
488410	Remorquage de véhicules automobiles	27	1,66 \$	1,75 \$ *
811111	Réparations générales de véhicules automobiles	27	1,75 \$	
811112	Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles	27	1,75 \$	
811119	Autres services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles	27	1,75 \$	
811121	Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles	27	1,75 \$	

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

<i>Code de l'industrie</i>	<i>Description</i>		<i>2014</i>
811122	Ateliers de remplacement de glaces et de pare-brise	27	1,75 \$
811192	Lave-autos	27	1,75 \$
811199	Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles	27	1,75 \$

### **813 Organismes religieux, groupes de citoyens et organisations professionnelles**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
813110	Organismes religieux	2	0,43 \$
813210	Fondations et organismes de charité	2	0,43 \$
813310	Organismes d'action sociale	2	0,43 \$
813410	Organisations civiques et amicales	2	0,43 \$
813910	Associations de gens d'affaires	2	0,43 \$
813920	Organisations professionnelles	2	0,43 \$
813930	Organisations syndicales	2	0,43 \$
813940	Organisations politiques	2	0,43 \$
813990	Autres associations	2	0,43 \$

### **913 Administration municipale**

<u>Code SCIAN</u>		<u>Groupe de taux</u>	<u>Taux de base</u>
913110	Cours municipales	5	1,40 \$
913130	Services de police municipaux	5	1,40 \$
913140	Services municipaux de lutte contre les incendies	5	1,40 \$
913910	Autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales	5	1,40 \$

*\*Dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation, Travail sécuritaire NB examine la structure des groupes d'industrie et de taux chaque année. Ces groupes sont restructurés si l'expérience des coûts qui en résulte indique que cette mesure serait justifiée. Des diminutions de taux de base sont limitées à 20 % en plus de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen. Des augmentations de taux de base sont limitées au plus grand de la variation en pourcentage du taux de cotisation moyen plus 20 % ou 0,20 \$. En conséquence de la réduction de 16 % du taux de cotisation moyen pour 2014, les diminutions seront limitées à 36 % et les augmentations limitées au plus élevé de 4 % ou 0,20 \$.*

*Travail sécuritaire NB se sert du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord depuis 2009 pour établir les taux de cotisation. Par conséquent, on a attribué une nouvelle industrie, un nouveau groupe d'industries et un nouveau groupe de taux aux employeurs. La plus grande partie des employeurs sont toujours classifiés parmi la plupart des mêmes industries qu'ils l'étaient auparavant et leur taux de cotisation n'a pas changé de façon considérable. D'autres employeurs se sont retrouvés dans un différent groupe d'industries et de taux. Afin de minimiser l'effet possible du changement, Travail sécuritaire NB a imposé une limite pour les augmentations et les diminutions annuelles du taux de cotisation de base de chaque employeur jusqu'à ce que tous les employeurs au sein du groupe d'industries aient le même taux de base. Certains employeurs de la même classification pourraient ne pas avoir le même taux de base pendant la période de transition. On continue d'appliquer l'évaluation de l'expérience, soit le système selon lequel on compare les employeurs admissibles à d'autres employeurs du groupe de taux afin de déterminer toute surcharge ou réduction compte tenu du rendement.*